

Domaine SantéMScSa

Module intégratif

Evidence-Based Practice / Knowledge Transfer & Exchange

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.390.EBP.F20 **Degré d'études :** Bachelor Master

Année académique : 2020-2021 **Année d'études :** 1^{er} 2^e 3^e **Crédits ECTS :** 5

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel

Catégorie : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours (synchrone et asynchrone) : env. 50 h. **Temps de travail personnel :** env.100 h.

Lieu de cours : Lausanne CHUV et HES-SO Provence

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules : Méthodologie I Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur

Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel

Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

- Am2. Les professionnel-le-s de niveau master maîtrisent diverses méthodologies scientifiques leur permettant de participer significativement à l'accroissement de la connaissance dans le domaine de la santé, de diriger et de faciliter le transfert des connaissances vers l'exercice professionnel, de concevoir et d'implémenter des projets de développement clinique et de promotion et prévention de la santé.
- Bm1 Ils et elles diffusent les résultats de la recherche et de leurs travaux à des publics spécialisés, à des experts ou à d'autres stakeholders.
- Dm2. Ils et elles élaborent et conduisent la mise en pratique des moyens d'intervention et facilitent les changements.
- Fm1. Ils et elles disposent d'un ensemble de connaissances méthodologiques et pédagogiques leur permettant de concourir à la professionnalisation de leurs disciplines.
- Gm2 : Ils et elles ont une approche critique de leurs diverses pratiques et sont en mesure de relever les défis de santé qui interpellent les professionnels de la santé et leurs usagers-ères.
- Gm3 : Ils et elles contribuent à la définition de standards professionnels et à la reconnaissance des professions non médicales de la santé.

Objectifs généraux du module

- Dans la perspective de développer des pratiques cliniques basée sur les résultats probants (*Evidence-Based Practice*), construire une stratégie de recherche documentaire en lien avec une problématique clinique
- Identifier et évaluer des synthèses de connaissances qualitatives et/ou quantitatives issues de la recherche
- Développer les compétences numériques dans le contexte spécifique du transfert de connaissances et de l'implantation de pratiques cliniques basées sur les données probantes (éléments de compétences numériques visés : voir objectifs 4 et 5 ci-après).
- Dans le cadre d'une communauté d'apprentissage en ligne, concevoir et présenter une démarche d'implantation des données probantes pour un contexte clinique existant, en prévoyant l'implication des utilisateurs (professionnels de la santé, usagers, grand public, décideurs) et en tenant compte des dynamiques sociales et politiques en présence.

D'un point de vue des compétences numériques, ceci implique :

- De rechercher, évaluer et sélectionner de l'information à travers l'utilisation du numérique en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles et nécessaires (expert-e-s, bases de données, etc.). (Dimension 4*)
- D'utiliser les outils numériques favorisant la collaboration au sein de la communauté virtuelle d'apprentissage, de mettre à profit ses compétences au service de la collectivité en ayant conscience de son propre rôle au sein du groupe. (Dimension 5*)
- De mobiliser une diversité de stratégies et d'outils numériques afin de communiquer au sein mais aussi à l'extérieur de la communauté d'apprentissage virtuelle. (Dimension 6*)
- De développer et mobiliser les habiletés nécessaires à l'utilisation des différents logiciels et plateformes numériques mis en place dans le cadre de la communauté d'apprentissage virtuelle. (Dimension 2*)
- De tenir compte de la diversité sociale, culturelle et philosophique des parties prenantes de la communauté d'apprentissage virtuelle. (Dimension 1*)

5. Évaluer de manière structurée cette démarche et l'expérience vécue au sein d'une communauté d'apprentissage en ligne.

D'un point de vue compétences numériques, ceci implique :

- De poser un jugement réflexif sur l'utilisation du numérique dans le cadre de l'EBP-KTE, de réaliser une autocritique de sa participation à une communauté d'apprentissage virtuelle. (Dimension 11*).
- De cultiver sa sensibilité face à l'impact du numérique sur l'éducation (Dimension 2*) et de l'exploiter adéquatement afin de développer des compétences et connaissances (Dimension 3*).

* Les dimensions citées s'inspirent du document suivant qui a soutenu le travail d'identification des compétences numériques développées dans le cadre de ce module : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2019). Cadre de référence de la compétence numérique. Récupéré de : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveauite/resultats-de-la-recherche/detail/article/cadre-de-reference-de-la-competece-numerique/>

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

1. *Evidence-Based Practice – pratique clinique basée sur des résultats probants* (3 ECTS) – A.-S. Ramelet (UNIL, IUFRS)
Démarche fondée sur les résultats probants, l'*Evidence-Based Practice*
Construction d'une stratégie de recherche documentaire des études secondaires
Évaluation des synthèses quantitative ou qualitatives de la littérature (revues systématiques) au moyen des outils adaptés (AMSTAR 2, JBI).
Évaluation des *guidelines*, des recommandations pour la pratique clinique (RPC) au moyen de AGREE II
Développement des *guidelines*, des recommandations pour la pratique clinique (RPC) au moyen de GRADE
Évaluation de la pertinence d'une démarche au moyen des critères FAME (*Feasible, Appropriate, Meaningful and Effective*)
2. *Knowledge Transfer and Exchange* (2 ECTS) – L. Soguel, S. Ding, V. Hasler, J. Sormani, D. Bellagamba, M.-A. Pellerin, N. Kühne
Communautés d'apprentissage et gestion de projet
Définitions, modèles, cadres et théories en transfert et d'échange de connaissances - KTE - *Knowledge Transfer and Exchange* (notamment TPB)
Modèles de type processus (notamment Knowledge-to-Action model)
Outils pour définir la pratique à implémenter et méthodes d'adaptation
Évaluation du processus d'implémentation et de l'impact clinique de l'implémentation (indicateurs)
Cadres permettant la détermination structurée des barrières et facilitateurs à l'implémentation (notamment TDF et COM-B, CFIR)
Interventions en transfert de connaissances
Pérennisation de l'implémentation
EBP : enjeux et société

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Communauté d'apprentissage
Apports théoriques, synchrones ou asynchrones
Lectures, exercices
Projet en groupe et présentation en classe

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'enseignement peuvent connaître des adaptations au cours du semestre : possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> co-modal <-> à distance synchrone <-> à distance asynchrone) ; possibilité de décaler des enseignements et activités dans le temps ; possibilité de modalités d'enseignement alternatives.

Exigences de fréquentation

Les cours durant lesquels une restitution est faite en classe/en synchrones sont obligatoires.

Selon les modalités pédagogiques utilisées, la présence est déterminée différemment. Le-la professeur-e responsable de l'enseignement déterminera si la participation aux activités prévues durant les cours obligatoires est atteinte. Si ce n'est pas le cas, il elle déterminera le travail supplémentaire à réaliser et le transmettra à l'étudiant-e concerné-e.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est évalué séparément pour les deux unités. La première unité (EBP) est évaluée au travers d'un travail de groupe (20% de la note de l'unité) et d'un examen écrit individuel (80% de la note de l'unité). La note combinée compte pour 3/5 de la note du module. La deuxième unité (KTE) est évaluée au travers d'un projet de transfert de connaissance et d'une auto-évaluation de la communauté de pratique. La note vaut pour 2/5 de la note du module. Les modalités précises de l'évaluation sont exposées au début du semestre.

Les évaluations sont notées sur 6 (meilleure note), au dixième de point pour les évaluations partielles et au demi point pour la note finale du module. La note finale du module est constituée de la moyenne pondérée des notes partielles. Le module est validé si la note du module est égale ou supérieure à 4.

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19 et de contraintes techniques, logistiques ou pédagogiques qui en découlent, les modalités d'évaluation peuvent connaître des adaptations au cours du semestre.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation

La remédiation du module porte sur les éléments échoués, corrigés selon les commentaires reçus. Les productions corrigées doivent être remises au délai déterminé dans les consignes, avant le début du semestre suivant. La remédiation porte exclusivement sur la ou les unités ayant entraîné l'échec. La note finale après remédiation est la moyenne, au demi point, de la ou des unités remédiées (notées au dixième de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec la note de l'unité réussie en 1ère session.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété à la session suivante, en principe l'année suivante. Une note inférieure à 4 à la répétition entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

- Mazurek-Melnyk, B. M., & Fineout-Overholt, E. (2018). *Evidence-based practice in nursing & healthcare: a guide to best practice* (4^e éd.). Philadelphia: Lippincott Williams and Wilkins.
- Pearson, A., Wiechula, R., & others. (2005). The JBI model of evidence-based healthcare. *International Journal of Evidence-Based Healthcare*, 3(8), 207–215.
- Polit, D.F. & Beck, C.T. (2016). *Nursing Research. Generating and Assessing Evidence for Nursing Practice*. 10^e éd. Philadelphia: Wolters Kluwer
- Straus, S., Tetroe, J., & Graham, I. D. (2013). *Knowledge translation in health care: moving from evidence to practice*. Chichester, UK; Hoboken, NJ: BMJ Books; John Wiley & Sons.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Nicolas Kühne

Enseignant-e-s : Anne-Sylvie Ramelet, Ludivine Soguel Alexander, Sandrine Ding, Véronique Hasler, Marc-André Pellerin, Jessica Sormani, David Bellagamba, Nicolas Kühne.

Date : 20.02.2021

Validation : 24.02.2021 / LSA